...mmer avait passé. "Oui, a-t-on répondu, et il allait très vite." Le *Vanderbilt* a continué ses courses et peu de temps après le *Florida* a repris la mer *off Pensacola*.

On lit dans le *Bermudian* du 25 mars :

"Le corsaire confédéré *Florida* est parti de Carlisle Bay dans la nuit du 22 février, après avoir fait des provisions et du charbon, et le 6 mars le Vanderbilt, portant le pavillon de l'amiral Vanderbilt, est arrivé et est parti le lendemain.

A Demerara, le gouverneur a lancé l'ordre que si le corsaire confédéré *Alabama* demandait des provisions, on devait dire au capitaine qu'on ne pouvait lui en fournir dans le temps prescrit par le gouvernement impérial.

Débats sur les pétitions polonaises au sénat français.

La discussion s'est engagée dans la séance du 17 mars au sénat français, sur les pétitions en faveur de la Pologne. Le rapport de la commission à laquelle ces pétitions avaient été renvoyées conclusient à l'ordre du jour pur et simple.

Dans la première séance trois discours ont été prononcés. M. Boujean et le prince Poniatowski ont demandé le renvoi des pétitions au ministre des affaires étrangères, et M. de la Guéronnière s'est prononcé conformément au rapport pour l'ordre du jour. Voici l'article que le *Constitutionnel* du 20 mars consacre à la seconde séance :

La discussion sur les affaires de la Pologne a continué hier au Sénat avec une grande animation. Trois orateurs ont été entendus : MM. le marquis de La Rochejaquelein, le comte Walewski et S. A. I. le prince Napoléon.

M. de La Rochejaquelein semble s'être proposé de réfuter l'exposé historique de la question polonaise fait par M. Boujean, et de prémunir l'opinion contre les témérités dangereuses auxquelles pourraient se laisser entraîner les sympathies pour la Pologne, sympathies que d'ailleurs il partage. A-t-il réussi dans cette double tâche ? Il nous semble qu'en contestant divers points du discours de M. Boujean, il leur a opposé des allégations beaucoup plus contestables, et qu'en blâmant ceux qui demandent trop pour la Pologne, il est tombé dans l'excès contraire. Est-il vrai, comme il l'prétendu, que les traités de 1815 ne contiennent aucun engagement formel de la Russie envers ce malheureux pays ? Est-il vrai qu'après les trois grandes parties de la fin du XVIIIe siècle, la Pologne ait subi de nouveaux démembrements ? Est-il vrai enfin que l'insurrection actuelle ait été plutôt l'œuvre de l'esprit révolutionnaire que de l'esprit national ?

M. le comte Walewski a répondu toutes ces allégations avec énergie. Il a démontré que les traités de 1815 imposaient à la Russie l'obligation de donner une Constitution à la Pologne. Eu quelques mots, il a fait justice de ces prétendus démembrements que la Pologne aurait éprouvés sous le premier Empire et qui auraient été suivant la remarque de M. le président Troplong, que des remaniements de territoires, auxquels il ne restait plus un lambeau à partager. Enfin, le gouvernement, l'orateur s'est élevé avec la même vivacité d'expressions, contre le reproche adressé à l'insurrection, au moment même où elle vient de rompre ouvertement avec la démagogie, d'être l'œuvre du mazzinisme.

La discussion s'est encore animée davantage sous la parole de S. A. I. le prince Napoléon. On sait avec quelle ardente franchise le prince exprime ses convictions. Ce qu'il sent vivement, il l'exprime de même avec des éclairs de pensée et des mouvements d'éloquence. La question des sympathies qu'elle provoque, par les aspirations généreuses qu'elle provoque, l'attirait d'ailleurs. Il s'est vivement ému, développant ses idées et ses espérances sous cette forme chaleureuse et vêhémente qui captive toujours fortement l'attention et elle ne persuade pas toujours. La conclusion de discours du prince Napoléon, c'est que l'adoption de l'ordre du jour sur les pétitions relatives à la Pologne pourrait être interprétée comme une sorte d'abandon par le Sénat de la cause polonaise, et que le refroidissement qui est pour de nature à donner satisfaction aux sympathies générales en manifestant ouvertement celles du Sénat.

Nous ne pouvons répéter, à ce sujet, que ce que nous disions hier. Il est et clair que si l'ordre du jour était voté d'après les idées qui dominent dans le discours de M. de La Rochejaquelin, les craintes de S. A. I pourraient avoir quelque fondement. Mais le rapport de la commission, et, mieux encore, les témoignages constants de sympathie que la discussion a provoqué sur tous les bancs du Sénat donnent à l'ordre du jour une signification sur laquelle personne ne saurait se méprendre. C'est plus qu'un renvoi aux ministres ; c'est une manifestation éclatante de confiance de la part du Sénat dans la politique de l'Empereur, dont les préoccupations en faveur de la Pologne sont attestées par toutes les pièces de la correspondance diplomatique.

M. Billault, ministre sans portefeuille, doit aujourd'hui et exprimer la pensée de gouvernement. La question préjudicielle, sous sa parole calme et ferme, apparaîtra dans son véritable jour. Il fera connaître quelle doit être la conduite et quels sont les devoirs de la France. Ces devoirs, le gouvernement de l'Empereur les comprend ; il saura les remplir, et nous sommes certains qu'ils seront conformes à nos intérêts et à notre dignité, tout en se conciliant avec nos sympathies pour la Pologne.

La troisième séance a été remplie par un discours de M. Tourangin et un long discours de M. Billault, ministre sans portefeuille. La Séance, comme nous l'avons dit, a voté l'ordre du jour pur et simple par un vote de 109 voix contre 17.

Candidature avortée de M. Thiers

Les journaux de Paris publient la correspondance suivante :

Lettre de M. Boulanger, membre du conseil général du département du Nord, à M. Thiers, ancien ministre, etc.

"Valenciennes, le 7 mars 1863.

"Monsieur et illustre concitoyen,

"J'attends ici, de tous les côtés, parler de votre candidature à la députation pour l'arrondissement de Valenciennes. Un tel choix de votre part serait le plus grand honneur qui pût arriver à notre pays.

"Toutefois, avant de me joindre à ceux qui se proposent de vous appuyer, je désire obtenir quelques éclaircissemens que j'ose réclamer de votre bonté.

"Je suis depuis longtemps profondément dévoué à l'empereur et à son gouvernement ; j'ai fait des preuves à cet égard, soit comme conseiller municipal, soit comme conseiller général, soit comme chargé souvent par intérim des fonctions de sous-préfet.

"Dans une pareille situation je ne voudrais faire aucune démarche qui pût sembler le moins du monde me placer en contradiction avec moi-même.

"Avant donc de mettre à votre disposition et mon vote et ma faible part d'influence, je viens vous demander franchement si votre candidature ne pourrait point, dans vos intentions du moins, être considérée comme une candidature hostile à l'empereur et à sa dynastie, si votre élection, en un mot, ne pourrait point paraître *une menace contre l'existence de l'ordre de choses actuel.*

"Si votre réponse est conforme à mes désirs et si vous m'autorisez à la faire connaître, vous pouvez, dans ces conditions, compter sur mon suffrage et celui des personnes qui ont confiance en moi.

"Je pourrais avoir rendu un immense service à l'Empereur et au pays si je contribue, pour ce peu que je suis, à ramener à la vie publique et aux affaires le citoyen éminent que naguère, du haut du trône, le chef de l'Etat appelait *notre historien national*, qu'il plaisait à lui-même *notre historien national*, qu'il plaisait à lui-même par votre dernier volume du *Consulat et de l'Empire*, par l'appréciation sage, complète, impartiale, indépendante, *dégagée surtout de l'esprit de parti*, que vous avez fait du grand homme, honneur de la France, fondateur de la dynastie napoléonienne.

"Veuillez agréer, Monsieur et illustre concitoyen, l'expression de mes sentimens les plus distingués.

"Signé : E. BOULANGER."

Lettre de M. Thiers à M. Em. Boulanger.

"Monsieur,

"J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, et je me hâte de vous remercier en termes et courtois dans lesquels elle est conçue. Mais souffrant de nouveau depuis avantaier, je suis dans l'impossibilité de vous répondre aujourd'hui, et je vous demande un délai de quelques jours, après lequel je m'expliquerai de la manière la plus complète avec vous, soit avec les autres électeurs qui se sont adressés à moi.

"En toute, ce qu'j'ai dit ces jours derniers dans une réunion économes politiques considérables, rapporté dans les journaux d'une manière presque exacte, vous indiquera déjà dans quel sens mon réponse, et être coaçue.

"Recevez, Monsieur, avec mes remerciments pour votre démarche, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

"9 mars 1863. A. THIERS."

Seconde lettre de M. Thiers.

"Paris, 13 mars 1863.

"Monsieur,

"La réponse que je vous ai vous aujourd'hui ne peut pas être conforme à ce que je vous avais précédemment annoncé. Vous faute n'en sera point à moi comme vous avez, je l'espère, vous en souvenir.

"Dans cette réponse qui allait être expédiée, je disais que, sous toutes les forme de gouvernement, les bons citoyens avaient à remplir des devoirs auxquels il ne leur était pas permis de se soustraire, que depuis le décret du 24 novembre, la Constitution ayant été modifiée et remise modifiée encore dans le sens de ce décret, le serment n'était plus en cont iction avec les convictions des amis de la liberté, et que j'allais enfin ma candidature en la présentant comme obligée de la manière qui pouvait faire le plus utile. Vous, Monsieur, ce que je vous disais.

"Mais je viens de recevoir le journal l'*Echo de la frontière*, et j'y trouve publiées, sans mon consentement, la lettre où vous m'adressez vos questions et celle où je vous annonce brièvement une réponse prochaine. Je ne crains certes pas la publicité, surtout en pareille matière : mais votre empressement à y recourir en cette circonstance a fait naître pour moi une situation je ne puis m'en tirer. Ce n'est sans doute pas la lettre de quelques lignes que je vous avais adressée, et qui contenait simplement l'annonce d'une réponse, que vous avez pu mettre de l'intérêt à publier ; c'est évidemment la vôtre, où vous posez les questions sur lesquelles vous me demandez de vous expliquer. Cette demande devient ainsi une sorte de sommation à laquelle je ne saurais me soustraire. Je ne suis pas, Monsieur, un nouveau venu dans la politique ; ma vie, mes opinions, mon attachement à mon pays sont assez connus pour qu'on doive s'en fier à moi et ne me rien demander au-delà du serment. Aussi étais-je résolu, en acceptant le mandat législatif, de ne m'y laisser imposer aucune déclaration. Si j'avais consenti à faire davantage à votre égard, c'était à l'obligeance des termes de votre lettre que j'avais cédé. Mais cette lettre, imprimée avant l'envoi de ma réponse, devenant une mise en demeure, une sommation, je le répète, vous me permettrez de retenir cette réponse et de ne point accepter des suffrages offerts de la sorte. Vous êtes dévoué à l'Empire, Monsieur, et rien n'est plus légitime avec les convictions que vous professez ; mais souffrez que je vous le dise, en voulant faire du serment une formalité qui laisserait l'accès de la législature plus ouvert aux hommes dévoués qu'aux hommes éclairés, je ne crois pas que vous serviez utilement la cause à laquelle appartiennent toutes vos sympathies.

"Quant à moi, je ferais un vrai sacrifice en consentant à rester dans la vie publique, mais je ne puis au sacrifice de mes goûts et de mon repos ajouter celui de ma dignité.

"Recevez, Monsieur, l'assurance de mes sentimens les plus distingués.

"A. THIERS."

Réponse de M. E. Boulanger.

"Monsieur et illustre concitoyen,

"Il n'est jamais entré dans ma pensée de vous faire la moindre sommation ; ce n'est pas à un homme de votre valeur qu'on en adresse. Je n'en avais d'ailleurs ni le droit ni l'autorité.

"En vous écrivant ma lettre toute spontanée du 7 de ce mois, mon seul but était de fixer l'attention publique sur une candidature que beaucoup persistaient à considérer comme incertaine.

"Je regrette que mon dévoûment à l'Empire, comme vous le dites, vous ait empêché de me répondre ainsi que vous aviez le projet de le faire et surtout dans le sens que faisaient espérer *les communications de vos amis.*

"Veuillez croire, du reste, que, dans tout ceci, je n'ai pas voulu me donner une importance que je n'ai pas et que je ne désire pas avoir.

"Daignez agréer, Monsieur et illustre concitoyen, l'expression de mes sentimens les plus distingués.

"Signé : E. BOULANGER."

"Vous permettrez sans doute que, pour clore l'incident, je livre votre présente lettre à une publicité que, dites-vous, vous m'avez pas autorisée pour la première."

B.....

CHRONIQUE LOCALE.

COUR PRÉVOTALE—*Vendredi matin*—Adam Sheavel, qui tient un magasin d'épiceries et débitait de la boisson sans être muni de la licence, a été condamné à cinquante piastres d'amende. Il a voulu prouver qu'il avait changé quelque de la mettre en règle avec les autorités, mais c'était trop tard.

L'esclave Ann, pour avoir enlevé son enfant de cette maîtresse, a été envoyée en prison pour deux semaines. Le tribunal a fait observer qu'elle n'avait pas le droit de se charger de l'interprétation et de l'exécution de la loi.

Wm. Deno et B. Duffy ont été traduits devant le magistrat pour avoir nécessité M. Lallatt, propriétaire d'un café du coin des rues Bienville et Dauphine, de tirer sur lui un pistolet qui a été condamné à 5 ans de prison. Son ami lui tendait compagnie pendant vingt jours. Deno n'avait pas eu, depuis longtemps, l'occasion d'administrer des coups de poing à quelqu'un.

L'insurrecteur de Mme Murphy que M. Walker accuse de lui avoir volé mille piastres, a été remis à dimanche prochain.

Louis Leon, accusé d'obtention d'argent à l'aide de faux prétextes, a été condamné à un an de prison. Il paraît qu'il avait vendu du charbon à plusieurs personnes et leur avait donné des reçus au nom de M. D. Grégoire, marchand de charbon, qui devait lui accorder ce crédit. Cette par bail qu'il vendait. Il avait déjà le nom vendu de la même manière, du charbon appartenant à une dame. On a prouvé qu'il avait, à différentes occasions, touché l'argent, qu'il ne l'avait pas payé et avait même déclaré ne l'avoir point reçu. Il a été prouvé enfin que plusieurs de ces sommes n'avaient pas encore été remises à qui de droit.

Un soldat qu'on accusait d'avoir "damné" Lincoln, poussé des hourrahs pour Jeff. Davis et chanté le "Bonnie Blue Flag" a été envoyé au lieut. Andrews.

VOL AVEC EFFRACTION—Des voleurs se sont introduits, la nuit dernière, dans le magasin de M. Andrew Stark, rue du Cirque, No 18, et ont emporté des chemises évaluées à quatre vingts piastres.

ARRESTS—Plusieurs personnes ont été condamnées ce matin, à cinquante piastres d'amende pour violation des ordonnances.

Nous ne saurions trop recommander aux citoyens de prendre connaissance des ordres qui émanent des autorités et surtout de ne jamais manquer de s'y conformer. Il en coûte trop d'être arrêté pour contravention.

BULLETIN COMMERCIAL

BOURSE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Vendredi soir, 17 avril, 5 heures P. M.

SUCRE—La demande a été plus générale aujourd'hui et les ventes ont eu plus d'avantage. Les transactions comprennent 100 boucauts, en positions ferme, à 9½ c. net, 100 boucauts, en position ferme, à 9¾ c. net, 100 boucauts, en position ferme, à 9¾ c. net, 100 boucauts, en position ferme, à 9¾